



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **R.C.E LE CARREFOUR**

Date : **23 au 24 Avril 2024**

Lieu : **BENSLIMANE**

CSO 1* CSO 2* CSO 3* CND CJC Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent

au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien-être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien-être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement

Fait, le 25.03.2024



Rabat, le- 4 MARS 2024

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : **Royal Club Equestre Le Carrefour**

Adresse : Commune d'El Mansouria Km 33, RP N°1, Benslimane

Téléphone : 06 81 606 982

Email : rce.clubcarrefour@gmail.com

2- Comité d'organisation

Président de l'événement : Mme Nadia BENNANI AADNAN

Secrétariat du concours : M Reda JABRI

Téléphone : 06 81 606 982

3 - Directeur de l'événement

Nom: M. Adil AADNAN

Téléphone : 06 63 11 06 88

Email : rce.clubcarrefour@gmail.com

4 - Médecin de service

Nom : Dr Nouh

Téléphone : 06 51 035 413

5 - Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : Dr MABROUK

Téléphone : 06 61 49 49 61

6 - Vétérinaire de permanence

Nom : Dr Cherkaoui Ghita

Téléphone : 06 72 138 696

7- Maréchal ferrant

Nom : Abdelkhalek Tourabi

Téléphone : 06 01 22 09 78

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 75*90

Type de sol : Sable OTTO

2- Carrière de détente

Dimension : 73*33

Type de sol : Sable OTTO

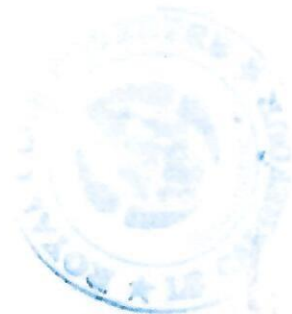
3- Ecuries

Type de boxes : Dur et Démontable

Dimensions boxes : 3 x3.50 et 3.70x3.70

Prix des boxes : 450.00

Responsable Hébergement : Hakim Askari 06 19 54 48 91



4 - Programme

Date d'ouverture des écuries 22/04/2024 :

<i>N° d'épreuve</i>	<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Epreuve</i>	<i>Barème</i>
1	Mardi 23/04/2024	10h00	Jeunes chevaux 4 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
2			Jeunes chevaux 5 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
3			Nés et élevés <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
4			Jeunes chevaux 6 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
5			Jeunes chevaux 7 ans <i>Qualificative</i>	Deux phases FRMSE 274.2.5
6	Mercredi 24/04/2024	10h00	Jeunes chevaux 4 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
7			Jeunes chevaux 5 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
8			Nés et élevés <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
9			Jeunes chevaux 6 ans <i>Qualificative</i>	Barème A sans chrono FRMSE 238.1.1
10			Jeunes chevaux 7 ans <i>Qualificative</i>	Barème A au chrono FRMSE 238.2.2

